

## 10 Faits divers &amp; Justice

Après la mort suspecte d'une adolescente courant mai dernier

## La justice ouvre une enquête criminelle

JNE

Libreville/Gabon

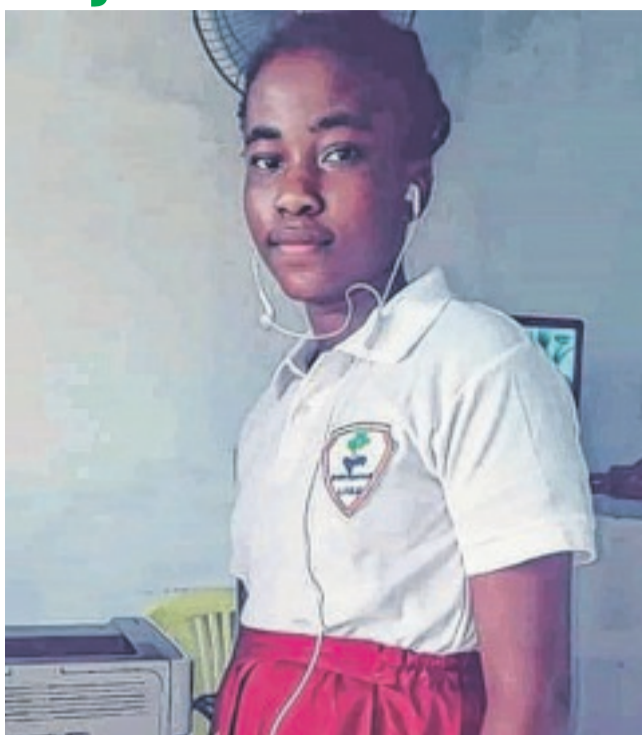
**UNE** jeune fille nommée Francelia Djenida Tsimba Nziengui, 18 ans, est décédée le 31 mai dernier au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL). La famille maternelle de l'adolescente, qui avait la garde de cette dernière au quartier Avéa, avait alors expliqué que Djenida avait succombé à une tentative d'avortement qui a mal tourné.

Cette explication a fini par convaincre plus d'un. Le programme des obsèques a donc été établi et un communiqué a été publié dans les médias pour en informer les parents, amis et connaissances.

Mais, quand des proches se rendent, le 7 juin, dans la maison des pompes funèbres où est exposé le corps de Francelia Djenida pour le travail précédant la mise en bière, coup de théâtre: une parente remarque une blessure sur le cuir chevelu du macchabée.

Alerté, le commissariat de police du cinquième arrondissement dépêche ses limiers sur les lieux pour enquêter. Y étant, ils font le même constat, puis saisissent le procureur de la République. Celui-ci instruit à son tour la Police judiciaire (PJ) pour poursuivre les investigations.

Le décès paraissant désormais suspect aux yeux des enquêteurs, des investigations médico-légales sont tout de suite ordonnées. C'est ainsi qu'un médecin légiste est commis le 8 juin par le procureur de la République pour procéder au



La victime, Tsimba Nziengui Francelia Djenida, de son vivant.

constat du décès, à la description détaillée du cadavre afin de permettre la levée du corps; et dresser un rapport détaillé dans les plus brefs délais qui sera immédiatement transmis au parquet.

**AGRESSION**• Après les constatations de l'examen clinique, le médecin légiste indique que la disparue a été victime, avant l'hospitalisation, d'une agression physique avec une arme blanche à l'arrière de la tête. C'est cela qui aurait causé des plaies en voie de cicatrisation constatées après la survenue du décès. Cette agression physique, croit savoir le praticien, a pu aussi provoquer la survenue d'une hémorragie intracrânienne qui aurait pu contribuer aux manifestations cliniques présentées par la victime pendant son hospitalisation: des crises convulsives. "Il n'a pas été retrouvé d'autres lésions sur le corps pou-

vant constituer une porte d'entrée pour le tétanos", ajoute-t-il.

Sur ce, le médecin légiste conclut que "Francelia Djenida Tsimba Nziengui est décédée des suites des complications d'un tétanos dont la porte d'entrée semble être des plaies du cuir chevelu au niveau de la nuque". Puis il suggère une autopsie du corps de la victime afin de rechercher la présence d'une hémorragie intracrânienne.

L'autopsie sollicitée est pratiquée le 20 juin. Les constatations de l'examen clinique confirment que la défunte a bien été victime d'une agression à l'arme blanche à l'arrière de la tête. Au cours de cette agression, il y a eu non seulement des plaies du cuir chevelu sur la nuque, mais aussi un traumatisme crânien responsable d'un saignement intracrânien. La souffrance cérébrale secondaire à la présence de



C'est dans cet hôpital que l'adolescente a rendu l'âme.

cet épanchement sanguin dans la boîte crânienne peut être responsable des signes cliniques présentés par la victime lors de son admission à l'hôpital. L'autopsie révèle surtout qu'elle n'était pas enceinte.

"Mlle Francelia Djenida Tsimba Nziengui, sujet de sexe féminin et de nationalité gabonaise âgée de 18 ans, est décédée le 31 mai 2019 des suites des complications neurologiques d'une hémorragie intracrânienne survenue au cours d'une agression physique par une arme blanche à l'arrière de la tête", conclut le rapport d'autopsie.

Entre-temps, le Centre hospitalier universitaire de Libreville avait révélé que la jeune fille avait été hospitalisée dans ses locaux, le 13 mai, pour la prise en charge d'un tétanos et non à la suite d'une tentative d'avortement clandestin qui aurait mal tourné.

**HOMICIDE**• Sur ces entrefaites, la piste d'un homicide est désormais privilégiée. Le procureur de la République interdit alors la sortie du corps de la maison des pompes funèbres, et une enquête criminelle est ouverte afin que toute la lumière soit faite autour de cette affaire. Un jeune homme, présenté comme l'auteur de la grossesse qu'était censée porter Djenida est arrêté. On le soupçonne d'avoir remis à sa petite amie des médicaments pour avorter. Après enquête, il est libéré.

Ensuite, c'est la mère de l'adolescente qui est inquiétée. On la soupçonne d'avoir un lien avec la mort de sa fille. Placée en garde à vue à la PJ, elle aurait, lors de l'audition, accusé la maison des pompes funèbres d'avoir blessé le corps sans vie de son enfant en le mettant dans le casier. Cette explication ne convainc personne. La suspecte est

donc présentée devant le procureur de la République. Après audition, une information judiciaire est ouverte contre la mise en cause, qui est ensuite placée sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

Nouveau coup de théâtre: les démarches entreprises aussitôt par ses proches pour la faire sortir rapidement de prison sont couronnées de succès.

Interrogée, une source judiciaire explique: "Le dossier a été présenté au parquet et la dame a été inculpée. Pour le reste, c'est le juge d'instruction qui décide, il est souverain. Le dossier se trouve actuellement à l'instruction et c'est le juge d'instruction qui seul détient le secret de la mise en liberté". Quant à la victime, elle a finalement été enterrée jeudi dernier.

**Affaire à suivre...**

## Association de malfaiteurs

## Trois suspects interpellés par la Bac

AEE

Libreville/Gabon

**TROIS** jeunes délinquants présumés ont été interpellés dernièrement par la Brigade anti criminalité (Bac) sud-est, pour association de malfaiteurs. Ils ont pour noms Morvan Mambende alias "Verratti", repris de justice habitant le PK 9, Erwin Samouana Ndoutsas alias "Aguéro", 22 ans, habitant Bambouchine, et Claude Yebe Moupoundza, 23 ans, habitant le PK 9. De nombreux cas de vols et de braquages seraient à leur actif dans la zone des PK.

"Ils appartiendraient à

un groupe d'environ 10 personnes, qui chaque soir, avant d'opérer, se retrouvent chez Erwin Samouana Ndoutsas, à Bambouchine, pour consommer du chanvre indien et ensuite attaquer leurs victimes sous l'effet de la drogue. D'ailleurs, ils n'hésitent pas à faire usage de leurs armes blanches quand la victime veut opposer de la résistance", explique une source autorisée.

Leur chef de file, Morvan Mambende, était recherché depuis plusieurs semaines pour s'être introduit au domicile d'un militaire en mission, y agressant sa compagne enceinte, avant de s'emparer de plusieurs effets



Les trois malfrats présumés interpellés par la Bac.

précieux trouvés dans la maison.

L'interpellation des trois mis en cause a été effectuée grâce à la collaboration de certains habitants, ceux-ci ayant fourni aux Officiers de police judiciaire (OPJ) des renseignements sur ces jeunes gens. Lors de leur garde à vue, ils ont tous reconnu les faits. Ils ont ensuite expliqué aux enquêteurs que certains de leurs complices, une fois informés de leur arrestation, ont pris la fuite pour se mettre en lieu sûr, où ils se trouveraient actuellement. Les trois malfaiteurs présumés attendent désormais que la justice se prononce à leur sujet.